

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Christine MALFOY et Pascal TERRASSE, Conseillers Départementaux du canton de BOURG ST ANDEOL, communiquent les décisions votées en faveur du canton lors des Commissions Permanentes des 7 octobre et 4 novembre 2019 :**

**300 €** attribués au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales, à la commune de Bourg St Andéol pour l'organisation de la journée romaine « Mithra et la Légion Romaine ».

**500 €** affectés à une auto-école dans le cadre du dispositif « Un Permis pour l'Emploi », afin d'accompagner un jeune du canton porteur d'un projet socio-professionnel.

**3 390 €** alloués au Collège Le Laoul à Bourg St Andéol, dans le cadre du Fonds Commun des Services d'Hébergement.

**1 000 €** attribués à l'Union Sportive Bourguésanne, au titre des Contrats Sportifs Départementaux.

**14 400 €** affectés à la mairie de Viviers dans le cadre du dispositif « Pass Territoires », pour la création d'une voie partagée entre le port de plaisance et l'hôtel de ville/office de tourisme.

**231 663 €** répartis au titre du fonds de péréquation des taxes additionnelles aux Droits de Mutation, en faveur des communes de Bidon, Gras, Larnas, St Just d'Ardèche, St Marcel d'Ardèche, St Martin d'Ardèche, St Montan et Viviers.